

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013

L'An deux mille treize, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de Monsieur Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE.

**Présents:** M. Albert MAMY, Maire, Mmes Anne-Marie LUCENA, Josette SALLES, Marie-Lise HOUSSEAU, MM. Gérald GOUALIN, René ESCUDIER, Edmond BERGE, Raymond MAUREL, Jean-Marie MAURIN, Philippe LECLERC, André SOULARD.

**Absents ayant donné procuration :** M. Philippe DUSSEL à M. René ESCUDIER, Mme Rose FABRE à Mme Anne-Marie LUCENA, M. Jean-Paul GALLET à M. Jean-Marie MAURIN, M. Laurent ITIER à M. Albert MAMY.

**Absents excusés :** Mmes Chantal DARDY, Agnès FISCHER, M. J-François KORDEK.  
M. René ESCUDIER a été élu secrétaire.

\*\*\*

## **1) Demande de subvention CRMP, mise aux normes accessibilité mairie**

**Considérant** la nécessité de programmer des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de locaux de la mairie destinés à l'accueil du public.

**Considérant** que ces travaux vont permettre de réduire la consommation énergétique par la construction d'une nouvelle verrière plus performante en matière d'isolation thermique des vitrages

**Vu** le projet de réalisation de ces travaux établi par le Cabinet d'Architecture Françoise FOLLET pour un montant de 193 750€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**APPROUVE** les travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité et d'isolation de locaux de la mairie pour un montant de 193 750€ H.T.

**SOLLICITE** pour ces travaux auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, l'octroi d'une subvention dans le cadre des politiques régionales d'intervention pour la rénovation énergétique et l'accessibilité des bâtiments publics.

## **2) Plan de financement mise aux normes accessibilité mairie**

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 2013 sollicitant une subvention au titre de la DETR pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité et de rénovation énergétique de la mairie.

**VU** la délibération du conseil en date du 25 février 2013 sollicitant une subvention auprès du conseil général du Tarn.

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2013 sollicitant une subvention auprès du conseil régional Midi-Pyrénées.

**VU** l'arrêté de Mme la Préfète du Tarn en date du 12 avril portant attribution d'une subvention de 48 437€ au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE** d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant pour les travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique de la mairie :

- Subvention ETAT (DETR) 25% acquise	48 437€
- Subvention CONSEIL RÉGIONAL (sollicitée) 25%	48 437€
- Subvention CONSEIL GÉNÉRAL (sollicitée) 25%	48 437€
- Autofinancement	48 439€
<b>TOTAL :</b>	<b>193 750€</b>

### **3) Intégration dans le DPC de la voirie et des réseaux du lotissement Sans Souci**

VU la demande de M. Bernard FOURES, président de l'association syndicale du lotissement « Sans Souci » sollicitant l'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement

VU la demande de M. et Mme Henri LOUIS-NAPOLÉON, propriétaires de la parcelle cadastrée section B 2516 d'une superficie de 11a 96ca, formant la voirie du lotissement dénommée « Impasse Sans Souci ».

VU le dossier des ouvrages excécutés qui atteste de la conformité des réseaux et de la voirie.

**CONSIDÉRANT** que les 6 lots du lotissement ont tous été vendus et ont fait l'objet de constructions d'habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCLARE** recevable la demande d'intégration dans le domaine public communal formulée par le président de l'association syndicale du lotissement « Sans Souci » et les propriétaires.

**DÉCIDE** l'acquisition à l'euro symbolique et le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section B 2516 d'une superficie de 11a 96ca.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces cadastrales et l'acte authentique qui sera dressé par Maître Thierry ZUCCON, notaire associé à Puylaurens.

### **4) Approbation règlements intérieurs SDF et Salle Cour des Jaunes**

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de règlementer la location ou l'utilisation de la salle des fêtes Georges de Léotoing ainsi que la mise à disposition de la salle de la Cour des Jaunes de l'Abbaye-école ;

VU le projet de règlement intérieur soumis à l'approbation du conseil municipal ;

VU le projet de règlement intérieur pour la mise à disposition de la salle de la Cour des Jaunes soumis à l'approbation du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**APPROUVE** le règlement intérieur pour l'occupation de la salle des fêtes Georges de Léotoing et le règlement intérieur pour la mise à disposition de la salle de la Cour des Jaunes.

### **5) Requalification urbaine du bourg - Marché maîtrise d'oeuvre 1ère tranche rue St-Martin**

VU le marché de maîtrise d'œuvre signé le 5 juillet 2011 avec le Cabinet Un pour Cent Paysages et CET INFRA pour une tranche ferme portant sur une mission d'étude de requalification urbaine du bourg de Sorèze.

**CONSIDÉRANT** que l'acte d'engagement prévoyait également deux tranches conditionnelles pour des missions de maîtrise d'œuvre pour la phase opérationnelle des travaux.

**CONSIDÉRANT** qu'il est cohérent de confier au Cabinet qui a réalisé l'étude globale, la maîtrise d'œuvre des travaux de requalification urbaine du bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE** de retenir le Cabinet Un pour Cent Paysages d'Albi associé à CET INFRA pour assurer la maîtrise d'œuvre d'une première tranche de travaux.

Le montant de la mission s'élève à 19 890€ H.T. suivant répartition jointe en annexe.

## **6) Modification statuts CCLRS**

VU la délibération du conseil communautaire du 16 mai 2013 portant modification des statuts

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 16 mai 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE** d'approuver les termes de la modification des statuts tels qu'ils découlent de la délibération du 16 mai 2013 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois.

## **7) Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) bassin de l'Agout**

VU la transmission par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau approuvé par la commission locale de l'eau (CLE) le 28 février 2013.

**CONSIDÉRANT** que ce projet de SAGE est soumis pour avis à la consultation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE** de donner un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement des Gestion de l'Eau (SAGE) et aux rapports annexés.

## **8) Musée du verre YB création d'un sanitaire demande de subventions.**

**CONSIDÉRANT** que le nombre de visiteurs qui fréquentent le musée du verre Yves BLAQUIÈRE est en constante augmentation ;

**CONSIDÉRANT** que ce musée ne dispose pas de sanitaires pour accueillir le public et qu'il convient en conséquence de prévoir l'aménagement de cet équipement qui devra également être accessible aux personnes à mobilité réduite ;

VU l'étude de faisabilité, confiée au Cabinet ACAPI qui estime le coût des travaux à 10 000€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**APPROUVE** la création au Musée du Verre Yves BLAQUIÈRE, d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite pour un montant estimé de 10 000€ H.T.

**SOLLICITE**, auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Tarn, une subvention pour la réalisation de ces travaux.

## **9) Recrutement d'agents contractuels emplois non permanents activité saisonnière**

VU l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 autorisant le recrutement de personnel en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ;

VU la loi du 12 mars 2012 modifiant l'article 3 1° de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prévoir le recrutement temporaire d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité durant la saison touristique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE** pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2013 de recruter :

- 10 adjoints techniques à temps complet ; ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297, majoré 308 de l'échelon 1, du grade d'adjoint d'entretien actuellement en vigueur.
- 3 postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet, titulaires du brevet d'Etat de maître nageur sauveteur (MNS), du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1<sup>er</sup> degré des activités de la natation (BEESAN), option

maître nageur sauveteur. Ces agents seront rémunérés sur la base du grade d'éducateur territorial des APS entre le 3<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> échelon.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les arrêtés de recrutement correspondants.

### **10) Adhésion 2013 au CAUE**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la commune de bénéficier gracieusement de conseils et d'études d'orientation dispensés par le CAUE du Tarn ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE** d'adhérer au CAUE au titre de l'année 2013 sur la base d'une cotisation de 0,20€ par habitant soit 553,60€.

### **11) Bail commune JP DUPRÉ 01.09.2013 au 31.08.2019.**

VU la délibération du 26 août 1998 autorisant le maire à signer un bail de location à M. Jean-Pierre DUPRÉ et à Mme Renée SEGONNE son épouse, pour le logement appartenant à la commune, sis, 3 rue des Ecoles.

**CONSIDÉRANT** que le bail initial s'est renouvelé par tacite reconduction et qu'il convient de l'actualiser pour prendre en compte le divorce des époux et le montant du loyer en euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour renouveler et pour signer le bail de location du logement sis 3, rue des Ecoles à M. Jean-Pierre DUPRÉ.

### **12) Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge**

VU la demande de la délégation départementale du Tarn de la Croix Rouge Française qui sollicite une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet de « L'Auto Bus ».

**CONSIDÉRANT** le caractère humanitaire de ce projet auquel participent le conseil général du Tarn et certaines associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 euros à la délégation départementale du Tarn de la Croix Rouge Française.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune à l'article 65748.

### **13) Décisions modificatives n°1 budget commune 2013**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de régulariser des prévisions budgétaires sur des opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE** de prévoir les ouvertures de crédits suivantes :

- **Dépenses de fonctionnement**  
Article 673 : titres annulés + 1500€
  
- **Recettes de fonctionnement**  
Article 70878 : remboursement de frais + 1500€

\*\*\*\*

*Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.*

\*\*\*\*

Le Maire  
  
Albert MAMY

